



Personnes ressources officiels de match du roller hockey

Pôle excellence : Yohann LABREUX : yohann.labreux@ffroller-skateboard.com

Pôle développement : Sébastien MARPEAU : sebastien.marpeau@gmail.com

Note de frais : Aurélie ARNAUD : ndf@ffroller-skateboard.com

Représentant des officiels à la commission sportive roller hockey : Alain RAGE

Disponibilités et désignations

Obligation de remplir vos disponibilités sur Rolskanet à partir du 1 novembre 2022

Les désignations sont accessibles sur le lien dédié aux arbitres nationaux dans www.rollerhockey.fr ou directement sur <https://arbitre.rollerhockey.fr> de façon globale et aussi dans votre espace personnelle sur my.rolskanet.

Engagement au centre

Depuis toujours à l'international, la gestion des engagements se fait comme suit :

Si les bancs sont du même côté que la table de marque, l'arbitre qui annonce le but ou la pénalité reste proche de la table de marque et procède à la procédure de changement. L'autre arbitre procède à l'engagement.

Si les bancs sont du côté opposé de la table de marque, c'est l'arbitre n'effectuant pas l'annonce à la table de marque qui procède à la procédure de changement et engage ensuite. L'application est à faire dès publication

Pénalité simultanée

En cas de pénalité de 2 + 2 pour un même joueur de l'équipe A et de 2 pour un joueur de l'équipe B,

- une pénalité simultanée doit être prise en compte pour 2' de chaque côté,
- les autres 2' de pénalité de l'équipe A sont décomptées immédiatement.

Un substitut de l'équipe A est envoyé en prison et entrera en jeu à l'issue du décompte de l'infériorité numérique de 2'.

Les joueurs pénalisés rentreront sur arrêt de jeu à l'issue de leurs 2' et 4' de pénalités.

En procédant ainsi, les équipes auront joué 2' en 4vs3 puis 2' en 4vs4 (*au lieu de 2' en 3vs3 et 2' en 4vs3*).

La règle à appliquer est la suivante :

- Effacer le plus de pénalité de même durée pour chaque équipe
- Effacer le plus de pénalité pour arriver au mieux d'un joueur en moins pour l'une des équipes
- Effacer le plus de pénalité restantes pour éviter de mettre un substitut en prison
- Effacer le plus de pénalité en utilisant l'ordre chronologique reportée par l'arbitre



Equipement

Une tolérance doit être respectée pour les mesures d'équipements relatives aux pantalons durant les deux premières journées de championnat et les manquements doivent être remonté aux équipes et leurs responsables.

Pôle excellence

Le pôle excellence continuera son action en essayant de faire aussi bien en terme de nombre que de qualité de retour des supervisions sur l'année 2022-2023. Pour rappel 221 supervisions en 2021-2022.

Les superviseurs ne conservent leur fonction que deux ans avec obligation de refaire la session d'examen. Le maillage territorial étant la base du fonctionnement des supervisions, le pôle excellence reste à l'écoute de toute candidature. Merci de veillez à vérifier les conditions d'éligibilité de ses postes.

Supervisions

Le formulaire à remplir avant le débriefing avec le superviseur lors d'une supervision est le lien suivant :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSev9niPqvvtZN44koMn8HwTso781sGUYtGXxHdsZrjlcqNxag/viewform>

L'objectif est de superviser tous les arbitres sur désignation cependant, les désistements, les disponibilités limitées ne peuvent suffire à réaliser cet objectif.

Pôle développement

Sébastien Marpeau gèrera l'opérationnel du pôle développement et sera l'interlocuteur privilégié pour les référents régionaux, les formateurs.

L'axe de travail 2022-2023 est avant tout la refonte des contenus de formation et l'adaptabilité de ceux-ci. En complément, l'accompagnement des jeunes arbitres et les outils liés sont de son spectre et la livraison prévue est pour décembre 2022.

Organigramme

Un organigramme visuel sera communiqué sous peu avec les interactions.